



Année **2021/2022** (du 01/09/2021 au 31/08/2022)

Numéro
d'adhérent :

Le présent bulletin d'adhésion fait partie intégrante d'un contrat d'assurance Groupe souscrit par l'Association Française de Yoga IYENGAR®. L'assurance pour les élèves en mentorat/formation à l'enseignement préparant le certificat de Niveau 1 est incluse dans l'adhésion 2021-2022.

Civilité :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
* NOM :		* Date de naissance (obligatoire pour l'assurance) -- / -- / --
* Prénom :		
* Adresse complète :	
Téléphone :	Fixe	
	Portable	
* Email : OBLIGATOIRE	MAJUSCULE	
Profession :		
Nom de votre Enseignant habituel de yoga :		
Cotisation :	<input type="checkbox"/> Membre actif Élève en mentorat/formation de Professeur : 50 € Nom du Mentor/Formateur(trice): Année d'entrée en mentorat/formation: Le bulletin doit être accompagné de la Charte éthique Élève en mentorat/ formation datée et signée (en page 2).	
Règlement : <small>(REÇU ÉDITÉ ET ENVOYÉ PAR EMAIL AUTOMATIQUEMENT)</small>	<input type="checkbox"/> Par virement bancaire Crédit Mutuel – CCM PARIS 17 ETOILE BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 4700 0333 1794 176 <input type="checkbox"/> Par chèque à l'ordre de l'AFYI <input type="checkbox"/> En espèces	
Date et signature :	DATE :	SIGNATURE :

Conformément à la loi N.78.17 du 06/01/1978, nous vous informons que les personnes destinataires de ces informations sont le Président, le Secrétaire, le Trésorier, leurs adjoints, le personnel salarié de l'Association et l'assurance. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. L'absence de renseignement obligatoire indiqué par un astérisque (*) peut entraîner le refus de l'adhésion.

Charte éthique destinée aux élèves en mentorat/formation

L'élève en mentorat/formation s'oblige à respecter les règles suivantes :

1. L'élève en mentorat/formation est autorisé à donner un (maximum deux) cours dans un Centre de Yoga IYENGAR®. Cela signifie que l'élève en formation apparaît dans ce Centre de Yoga IYENGAR® comme « enseignant en mentorat/formation ».
2. L'élève en mentorat/formation est également autorisé à donner un cours de yoga sans la mention « IYENGAR® » dans un autre centre (peu importe son nom) et sans dire qu'il/elle est en mentorat/formation pour obtenir le certificat Niveau 1.
3. L'élève en mentorat/formation n'a pas le droit de donner des stages de « Yoga IYENGAR® » ou de représenter la marque « IYENGAR® » lors d'une manifestation publique.
4. Les cours particuliers ne sont pas autorisés.

Ces règles découlent du respect de l'utilisation de la marque « IYENGAR® ».

Didier Tefreito
(Pour le Comité d'Éthique de l'AFYI)

Élève en mentorat/formation

Nom : _____

Date et signature :

